

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 9

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Christine MARTINELLI, Nathalie MAZARS, Magali LIOTARD, Mélanie AYISSI, Rémy VIOUT, Audrey AVEZARD, Sophie ANTIGNY et Pauline LENFANT.

L'an deux mille vingt-six et le 16 avril, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM sous la présidence de Rémy VIOUT, doyen de l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Syndical : 9 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20260416.02

ELECTION DE LA PRESIDENTE DU SISAM

Exposé

Monsieur Rémy VIOUT a pris la parole afin d'exposer le déroulement des votes. Il a précisé qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux des 3 communes, Sciez-sur-Léman, Anthy-sur-Léman et Margencel, le Conseil Syndical devait élire son Président au plus tard le vendredi de la 4^{ème} semaine qui suit l'élection des Maires.

Il a rappelé que le Président est élu par le conseil syndical, selon les règles applicables au maire, au scrutin secret à 3 tours. L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Les attributions du président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat. Il représente le syndicat en justice. Le Président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Monsieur Rémy VIOUT a ensuite invité les membres titulaires de l'assemblée à voter à bulletin secret.

Après avoir fait appel à candidature, Madame Fatima BOUVIER s'est proposée en tant que candidate.

A l'appel de son nom, chaque élu titulaire a remis son bulletin de vote. Ont pris part au vote : Fatima BOUVIER, Christine MARTINELLI, Nathalie MAZARS, Magali LIOTARD, Mélanie AYISSI, Rémy VIOUT, Audrey AVEZARD, Sophie ANTIGNY et Pauline LENFANT.

Le plus jeune élu de l'assemblée, Magali LIOTARD a donné les résultats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	9
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 :	0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés :	9
Majorité absolue :	5

Madame Fatima BOUVIER a obtenu : 9 voix (neuf)

Madame Fatima BOUVIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente du Syndicat Intercommunal de Sciez-Anthy-Margencel.

Madame Fatima BOUVIER a déclaré accepter cette fonction et a été immédiatement été installée à la présidence de la séance.

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente,
Fatima BOUVIER

